

**Le SNUipp-FSU informe, défend, accompagne
la profession sans relâche !
Plus d'hésitations, syndiquez vous !**



Sommaire:

Se syndiquer, situation sanitaire, carte scolaire, Rased, HSE, action sociale, détachement, positions administratives



2021-2022 - Lettre du SNUipp-FSU n°32

[Cliquez ici](#) pour adhérer en ligne pour 2021/2022

[Téléchargez le bulletin d'adhésion ici](#)



L'épidémie a beau continuer son explosion dans le premier degré, le ministère n'en a cure.

La mise à jour de la Foire aux questions, effectuée le 8 décembre, confirme la volonté de ne quasiment rien changer au protocole.

Mais soyons clair: collègue absent et non remplacé, plus de brassage possible et donc renvoi des élèves et accueil suspendu dans l'attente d'un remplaçant.

Communication volontairement (?) "défaillante"...

En évitant d'écrire dans la lettre du DASEN du 8 décembre que désormais :

"Les élèves ne peuvent donc être répartis dans les autres classes dès lors qu'un enseignant est absent et dans l'attente de son remplacement " et que dès 3 cas avérés de covid dans une classe, celle-ci ferme, la DSDEN crée une immense confusion.

La DSDEN, lors d'un échange avec le SNUipp-FSU, se retranche derrière l'existence de ces mesures dans la FAQ mais se garde bien de donner des consignes précises aux IEN.

Un IEN écrit même ce matin aux écoles " (...) vous pouvez demander aux parents volontaires de garder leur(s) enfant(s) durant la période de non remplacement de leur classe. Pour les familles qui n'auraient pas cette possibilité, vous accueillerez les élèves en respectant au maximum les contraintes liées aux gestes barrière.(...).

S'asseyant donc clairement sur ce qui est écrit noir sur blanc dans la FAQ ministérielle ! Nous avons contacté l'IEN et les écoles de la circonscription en rappelant les indications de la FAQ.

A quand le rappel des retraités comme cela est déjà le cas dans certains départements ?!!

Il nous avait pourtant été aussi dit que des consignes allaient être données et que des courriers types seraient adressés aux écoles afin de couvrir les parents vis-à-vis de leurs employeurs.

En cas de non remplacement d'un enseignant absent et donc avec renvoi des élèves (hors contexte Covid), si les parents réclament une attestation pour leur employeur, il est possible d'indiquer que l'accueil est suspendu pour cette classe faute de remplaçant et conformément au protocole sanitaire.

Cela peut prendre la forme suivante par exemple :

en raison du protocole sanitaire élevé au niveau 3, la limitation du brassage est requise et la répartition des élèves dans d'autres classes n'est plus possible.

Les élèves dont l'enseignant est absent et non remplacé, ne peuvent donc plus être accueillis dans l'école.

Par conséquent les élèves de la classe de ne pourront être accueillis le faute de remplaçant à ce jour. Merci de votre compréhension.

Un courrier type aurait pu/dû être fait par notre administration comme cela est le cas par exemple de la Dsden de Haute Garonne, du Tarn et Garonne, de l'Indre et Loire, Charente-Maritime...

La solidarité dans les écoles a ses limites ! Les collègues sont épuisés !

Contacté par la Dsden, le SNUipp-FSU a vivement protesté sur la situation actuelle. Nous redirons tout cela devant le Dasen à l'occasion de la Capd à venir.

Pour le SNUipp-FSU pas d'ambiguïté : c'est la FAQ qui prévaut !

La FAQ **ici**

Notre dossier **ici**

Un quotidien impossible pour les personnels

Tout cela n'est pas sans conséquences pour les enseignant-es, les AESH et, en premier lieu, les directrices et directeurs d'école.

Tour à tour standardistes pour appeler les parents, informer la mairie, le périscolaire journée; puis agent-es de contrôle sanitaire chargé-es de la vérification des tests pour le

retour au compte-gouttes des élèves ; mais aussi secrétaires entre édition des courriers nominatifs pour les familles pour qu'elles aient un justificatif pour leur employeur, information de la cellule covid départementale en renvoyant des tableaux...

Et accessoirement en enseignant-es, car la majorité des directrices et directeurs n'est pas forcément déchargée ce jour-là... Leur situation est invivable.

L'école tient grâce aux personnels, qui doivent sans cesse s'adapter. Le gouvernement doit revenir à la raison pour protéger l'école, les élèves, les personnels et plus largement la société. En premier lieu, il doit acter de toute urgence le retour à la règle "1 cas = 1 fermeture" et enfin mettre en place une vraie politique de tests.



Sanitaire

le SNUipp-FSU invite les personnels à se saisir massivement des Registres Santé et Sécurité au Travail et donne la marche à suivre.

Alors que la situation est intenable dans les écoles, c'est le déni qui prévaut au ministère. Pour que cette réalité du terrain remonte jusqu'à la rue de Grenelle, le SNUipp-FSU invite les personnels à se saisir massivement des Registres Santé et Sécurité au Travail et donne la marche à suivre.

Directions d'école débordées, adjointes et adjoints mis sous pression du double travail présentiel/distanciel, AESH maltraitées... Les choix récents du ministère causent, en plus de l'incompréhension, une grande souffrance chez les personnels. Alors que la situation n'est pas inconnue et aurait pu être anticipée, ce sont encore les personnels que l'on somme de tenir l'école à bout de bras. Et cela au mépris de leur santé, comme de celles des élèves et de leurs familles.

Le SNUipp-FSU invite les personnels à rendre visible cette souffrance auprès de l'institution.

Pour cela, il met à disposition ci-après des fiches SST librement modifiables et adaptables selon les situations locales.

Adresse : secrtaire-chsctd06@ac-nice.fr

Fiche Direction [ICI](#)

Fiche Adjoint [ICI](#)

Fiche AESH [ici](#)



A ce jour, la dotation en postes de l'académie de Nice et du département des Alpes-maritimes n'est toujours pas connue.

Ces informations devraient disponibles en partie en fin d'année civile, au plus tard à la rentrée de janvier 2022. La dotation nationale pour le premier degré étant égale à 0 poste, la carte scolaire 2022 ne s'annonce cependant pas sous de bons auspices, d'autant que des postes seront nécessairement consommés pour poursuivre le dédoublement des GS en REP, voire pour la montée en charge de certaines décharges de direction...

Du fait du zonage du calendrier scolaire, la première période de 2022 sera particulièrement courte (5 semaines), ce qui provoque un resserrement et une accélération du calendrier de la carte scolaire

C'est pourquoi il importe de ne pas tarder à faire connaitre aux élu-es du SNUipp-FSU 06 la situation de votre école, en particulier si elle présente une variation significative des effectifs à la hausse ou à la baisse.

Calendrier prévu de la phase principale de la carte scolaire

- ▶ vendredi 21 janvier : groupe de travail préparatoire au CTSD (études des situations, propositions de mesures)
- ▶ vendredi 28 Février : Comité Technique Spécial Départemental, présidé par l'IA-DASEN (mesures officielles sanctionnées par un vote des organisations syndicales - la délégation SNUipp-FSU compte 7 élu-es sur 10)
- ▶ vendredi 23 février : Comité Départementale de l'Education Nationale (évolutions possibles à la marge des mesures votées en CTSD)



Les fiches de suivi syndical à renseigner sont sur notre site : [ICI](#)

A nous renvoyer par mail

Demande d'ouverture, risque de fermeture, suivi de situation particulière : pour mieux défendre la situation de votre école, confiez les éléments quantitatifs et qualitatifs nécessaires aux élu-es SNUipp-FSU pour mener le débat contradictoire face à l'IA.

- ▶ **La carte scolaire (ouverture/fermeture de classes)** est l'affaire de toutes et tous : pas de besoin d'être directeur ou directrice (mais c'est bien aussi si vous l'êtes ;-)) pour renseigner la fiche de suivi syndical carte scolaire 2021 du SNUipp-FSU.

N'hésitez pas à nous appeler au 04.92.00.02.00 pour toute demande d'aide.



Rapport de l'Inspection générale sur les RASED : pour quoi faire ?

- ▶ **Face aux attaques présentes dans un dernier rapport des Inspecteurs généraux sur les RASED, le collectif RASED a rédigé un communiqué de presse et renouvelle sa demande d'audience auprès du ministère.**
- ▶ En février 2021, l'inspection générale a rendu au MEN un rapport concernant "l'organisation, le fonctionnement et l'évaluation des effets des réseaux d'aides spécialisées aux élèves en difficulté."
- ▶ Si ce rapport, que nous avons pu nous procurer, n'a pas été rendu public, nationalement de nombreux enseignant.es spécialisé.es de RASED et psychologues font remonter des éléments de langage et injonctions de leur hiérarchie qui semblent directement issues de ses conclusions.
- ▶ **Faites nous remonter toutes les difficultés éventuelles rencontrées par les personnels au sein des RASED** (pression pour imposer la co-intervention au sein d'une classe, sollicitation pour des temps de formation ou d'animation pédagogique, transformation des postes ou des missions des enseignants spécialisé.es pour qu'ils assurent avant tout des missions de personnels ressource au détriment d'aides directes auprès des élèves et des équipes ...).
- ▶ Un décryptage syndical de ce rapport est en cours que nous publierons

Lire le communiqué de presse



Saisie des HSE – période janvier 2022 à juillet 2022

ATTENTION AU CALENDRIER DE SAISIE

[ICI](#)



Des prestations méconnues d'action sociale

Un nouveau simulateur en ligne permet de savoir rapidement si l'on peut prétendre à plusieurs prestations de l'Action sociale interministérielle : le CESU garde d'enfant 0-6 ans, les Chèques-Vacances, l'aide à l'installation des personnels (AIP), l'aide au maintien à domicile, pour les pensionné-es de l'État.

Les prestations d'action sociale interministérielle (ASI) souffrent d'un grand déficit de communication de la part de la rue de Grenelle. Faute d'un nombre suffisant de demandes, des millions d'euros de crédits non utilisés repartent chaque année dans les caisses de l'Etat sans profiter à ses agent-es.

Poussée par les interventions de la FSU, la Direction générale de l'Administration et de la Fonction publique (DGAPF) a été contrainte de mettre en place des outils afin de faciliter les démarches pour obtenir ces différentes aides à travers **un simulateur**.

La FSU a également édité **un guide** qui recense l'intégralité des aides existantes.



Détachement de fonctionnaires de catégorie

A dans les corps des personnels enseignants des premier et second degrés, des personnels d'éducation et des psychologues de l'éducation nationale relevant du ministère chargé de l'éducation nationale

Conditions requises, titres, diplômes, modalités... Le BO est paru.

Pour les collègues titulaires de l'enseignement du 1er degré pour un accueil en détachement dans un autre corps de l'Education nationale

DOSSIERS de candidature via l'IEN à faire pour le 17 JANVIER dernier délai

Les infos **ici**

COPIES au SNUipp-FSU - N'hésitez pas pour toute question

Les positions administratives



Positions administratives Rentrée 2022 : réintégration, disponibilité, congé parental - AVANT le 7 janvier 2022

- ▶ congé parental : 1ère demande ou renouvellement
- ▶ disponibilité : 1ère demande ou renouvellement ;
- ▶ réintégration.

Demandes AVANT le 7 Janvier 2022 à l'IA via l'IEN

N'hésitez pas si question ! COPIE au SNUipp pour suivi
Tout est : [ici](#)



SNUipp-FSU Alpes Maritimes

SNUipp-Fsu 06 : <http://06.snuipp.fr>

Mail : snu06@snuipp.fr

**Adresse : 34 avenue du docteur Ménard
06 000 Nice**

Tél : 04 92 00 02 00

SNUipp National : <http://www.snuipp.fr>

Pour ne plus recevoir de mails de cette liste , cliquez sur le lien ci-dessous et saisissez votre adresse e-mail : http://list.snuipp.fr/cgi-bin/mailman/listinfo/snu06_infos